



Éveilleur d'intelligences environnementales

altereo

G2C environnement Délégation Urbanisme Sud-Ouest

316 rue Henri Becquerel

11400 CASTELNAUDARY

Tél : 04-68-23-06-28 / fax : 04-68-23-06-34

e-mail : castel@g2c.fr

COMMUNE DE VIRELADE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

PLAN LOCAL D'URBANISME

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Conseil et assistance technique pour la gestion durable de l'environnement et du patrimoine

AIX EN PROVENCE - ARGENTAN - ARRAS - BORDEAUX - BRIVE - CASTELNAUDARY - CHARLEVILLE - MACON - NANCY - PARIS - ROUEN

Siège : Parc d' Activités Point Rencontre - 2 avenue Madeleine Bonnaud- 13770 VENELLES - France - Tél. : + 33 (0)4 42 54 00 68 - Fax : +33 (0) 42 4 54 06 78 e-mail : siege@g2c.fr
G2C ingénierie - SAS au capital de 781 798 € - RCS Aix en Provence B 453 686 966 - Code NAF 7112B - N° de TVA Intracommunautaire : FR 75 453 686 966

www.g2c.fr

LISTE DES SERVITUDES

Code	Nom officiel de la servitude	Acte officiel instituant la servitude	Service responsable
A5	Servitudes relatives aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement	Loi n°62-904 du 4 Août 1962	CUB et DDASS à Bordeaux
	Aqueduc de Budos	Décret n°64-158 du 15 Février 1964	
EL3	Servitude de halage et de marchepied	Art. 15, 16 et 22 du Code du domaine Fluvial et de la Navigation Intérieure.	Service Maritime à Bordeaux
	Marchepied le long de la Garonne	Art.L.435.9 du Code de l'Environnement	
I6	Servitudes concernant les mines et carrières établies au profit des titulaires de titres miniers, de permis d'exploitation de carrières ou d'autorisation de recherches de mines et de carrières	Art. 71 à 73 du Code Minier	DRIRE à Bordeaux
	Zone spéciale n°16 de recherches et exploitation de carrières de sables et graviers	Décret du 17.07.1970	
PM11	Servitudes relatives aux risques naturels plans de prévention des risques naturels prévisibles	Art. L.562-1 à L.569-9 du Code de l'Environnement. Décret 95-1089 du 5 Octobre 1995	Protection Civile à Bordeaux
	PPR Inondation – Secteur Garonne - Virelade / Le Tourne	Arrêté préfectoral du 17 Décembre 2001	
PT2	Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	Art. L.54 à L.56-1 et R.21 à R.26-1 du Code des Postes et Télécommunications	SSBA à Mérignac
	Station radioélectrique Bordeaux-Lestiac s/Garonne	Décret du 6 Décembre 1990	
PT3	Servitudes attachés aux réseaux de télécommunications	Art.L.45-1 et L.48 du Code des Postes et Télécommunications	France Telecom à Bordeaux
	Câble du réseau national n°185/01	Arrêté préfectoral du 26 Juin 1956	
T1	Servitudes sur la Police des chemins de fer et de visibilité sur les voies publiques	Loi du 15 Juillet 1845 – Art.6 du Décret du 30 Octobre 1935 modifié	SNCF à Bordeaux
	Ligne Bordeaux-SETE		
AC1	Servitude Monuments Historiques	Arrêté préfectoral du 21 septembre 2010	DRAC
	Château de Virelade		
I4	Servitudes relatives aux ouvrages de transport d'électricité	Décret n°91-1147 du 14 octobre 1991 et 16 novembre 1994	RTE Sud-Ouest / GET Gascogne
	Ligne Haute Tension indice B (63kV) Martillac-Podensac-Z Eyrans		

DESCRIPTIF DES SERVITUDES

PLAN DES SERVITUDES

